



Mesures restrictives à l'encontre de l'Iran : du nouveau des deux côtés de l'Atlantique

[To read the english version click here](#)

Rappel: le 16 janvier 2016, les Nations Unies, l'Union Européenne (UE) et les Etats-Unis ont respectivement levé les sanctions économiques et financières liées au nucléaire prises à l'encontre de l'Iran. Cette décision est intervenue après la confirmation par l'Agence internationale de l'énergie atomique de la mise en œuvre par l'Iran des engagements figurant dans le Plan d'Action Global Commun ou « Joint Comprehensive Plan of Action (JCPOA) ».

Ce plan, conclu le 14 juillet 2015 par l'Iran, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Allemagne et l'UE, prévoit la suspension des sanctions à l'encontre de l'Iran en échange de son engagement à cesser toute activité de prolifération nucléaire.

Le 8 mai 2018, le Président Trump, a pris la décision de mettre fin à la participation américaine au JCPOA. Ce retrait a conduit à un rétablissement de grande envergure des sanctions américaines notamment secondaires à l'encontre de l'Iran, préalablement levées. Le 10 janvier 2020, des sanctions supplémentaires ont été imposées par les Etats-Unis.

Dans le sillage du rétablissement des sanctions américaines, l'Iran a, depuis 2019, suspendu ses engagements au titre du JCPOA et a annoncé le 23 février 2021 la suspension de l'application provisoire du protocole additionnel ainsi que des dispositions supplémentaires en matière de transparence.

(1) Reprise des négociations sur le JCPOA: vers une levée des sanctions américaines à l'encontre de l'Iran ?

Face à cette situation qualifiée de « *profondément préoccupante* » par le Haut représentant de l'UE, Josep Borrell, la Commission mixte du JCPOA a repris des travaux le 6 avril 2021 à Vienne, pour un éventuel retour des Etats-Unis et la mise en œuvre effective du JCPOA. Cette Commission est présidée par le directeur politique du SEAE, Enrique Mora. Elle est suivie par des représentants de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, du Royaume-Uni et de l'Iran.

Les discussions entre les membres du JCPOA et les Etats-Unis ont donc un double objectif pour lesquels deux groupes d'experts sont dédiés : la levée des sanctions américaines et la remise en conformité de l'Iran avec ses engagements. La Commission, réunie le 9 avril 2021, a chargé ces groupes d'experts de poursuivre leurs travaux et a convenu de se réunir à nouveau dans les prochains jours.

À la lumière de la déclaration ministérielle conjointe du 21 décembre 2020, les participants ont souligné leur détermination à poursuivre l'effort diplomatique conjoint en cours. Désormais sous l'administration

Biden, les Etats-Unis ont signalé leur intention de réintégrer le JCPOA. Le coordinateur poursuivra ses contacts séparés avec tous les participants au JCPOA et avec les États-Unis.

(2) Prorogation des mesures restrictives de l'UE relatives aux violations des droits de l'homme commises en Iran

Au-delà des mesures restrictives relatives au nucléaire, d'autres régimes de sanctions existent à l'encontre de l'Iran, notamment les mesures restrictives de l'UE en réponse aux violations des droits de l'homme.

Ces sanctions européennes prennent la forme de :

- une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et d'un gel des avoirs ;
- une interdiction des exportations vers l'Iran d'équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne et d'équipements de surveillance des télécommunications ;
- une interdiction aux ressortissants et entreprises de l'UE de mettre des fonds à la disposition des personnes et entités désignées.

Initialement adoptées en 2011 avec le [Règlement \(UE\) 359/2011](#), ces mesures restrictives sont, depuis lors, prorogées sur une base annuelle. Le 12 avril 2021, par le [Règlement \(UE\) 2021/587](#), le Conseil a de nouveau prolongé ces mesures, désormais effectives **jusqu'au 13 avril 2022**.

Outre la prorogation de ces mesures, le Conseil a, par le [Règlement d'exécution \(UE\) 2021/584](#), ajouté 8 personnes et 3 entités à la liste de sanctions compte tenu de leur rôle dans la réaction violente aux manifestations de novembre 2019 en Iran. La liste comprend désormais 89 personnes et 4 entités.

L'équipe Douanes et Commerce International de DS Avocats est à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

CONTACTEZ-NOUS

dscustomsdouane@dsavocats.com